



## Le mot du Maire

[mairie@legrandserre.fr](mailto:mairie@legrandserre.fr)

**La rentrée des classes** a eu lieu le 2 septembre et nous avons rencontré des enfants heureux de reprendre le chemin de l'école. L'émotion était palpable en maternelle pour les enfants de 3 ans et nous avons beaucoup de reconnaissance pour les maîtresses et le personnel qui ont la délicate fonction de les accompagner pour le tout début de leur scolarité. Bienvenue à Monsieur José FORNS, nouveau principal du collège Joseph Bédier et bon courage à Karine MASSE pour ses nouvelles fonctions de directrice de l'école. Très bonne année scolaire à tous les élèves, les enseignants et les personnels des différents services.

Nous vous rappelons qu'il **est formellement interdit** :

- de stationner tous véhicules (voitures, motos, etc...) sur les trottoirs qui sont réservés aux piétons et personnes à mobilité réduite ainsi que sur les espaces verts,
- de réparer les véhicules sur les trottoirs et les places de stationnement,

**Les travaux de voirie** prévus sur la Route de Cheval Blanc et sur le Chemin de la Tuilière vont être effectués dans les semaines à venir ; des restrictions de circulation pourront être mises en place temporairement pour leur bon déroulement.

Suite aux **nombreuses et fortes tempêtes de vent**, plusieurs chutes d'arbres ont eu lieu. Nous réitérons notre demande aux propriétaires pour évacuer les arbres qui menacent d'entraver la circulation en bordure des voies communales et chemins ruraux, car ce n'est pas le rôle de la commune. D'autre part, nous avons demandé un **constat de l'état des marronniers** situés sur la route de Lens-Lestang qui se déroule en 2 étapes : la première a été faite en juillet et la deuxième se fera après la chute des feuilles ; aucun abattage d'urgence n'a été décidé par l'expert.

**Projets divers** : le permis d'aménager pour le projet de l'Impasse du Côteau va être déposé prochainement. Notre réflexion sur la revitalisation du centre bourg avance ; une expertise sur la vétusté de certains bâtiments a été réalisée Quartier de l'Industrie.

**Le repas de la commune**, offert aux administrés de 70 ans et plus, aura lieu mercredi 6 novembre à 12 h au restaurant « La Table des Combettes ». Les personnes intéressées peuvent se faire inscrire auprès du Club du 3ème Age « Les Sans Soucis » ou à la mairie jusqu'au 30 octobre au plus tard.

Comme l'année dernière, nous vous donnons rendez-vous pour **le feu d'artifice qui sera tiré le dimanche 1<sup>er</sup> décembre 2024 à 17h30** à l'issue du marché de Noël organisé par le Sou des Ecoles.



### **2024-29 Vente terrain La Roche**

Cette délibération abroge la délibération n°2023-29 en date du 13/06/2023.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande M. SILVESTRE Pierre souhaitant acquérir les parcelles cadastrées D 1166 de 3295 m<sup>2</sup> et la D 1162 de 95 m<sup>2</sup> appartenant à la commune. Elle rappelle que la parcelle D 1166 est pourvue d'un mur de soutènement en très mauvais état dont la réparation devait être faite par la commune.

Vu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- décide de vendre à M. SILVESTRE Pierre les parcelles cadastrées D 1166 et D 1162 moyennant le prix de 1017,00 € (0,30 € le m<sup>2</sup> soit 3390 m<sup>2</sup> x 0,30 €).

Ce prix sera converti et il y aura novation de l'obligation de payer la somme de 1017,00 € en l'obligation pour l'acquéreur de procéder à l'exécution des travaux suivants : Remise en état du mur de soutènement.

Absence d'hypothèque légale du vendeur : Il est expressément convenu qu'aucune inscription d'hypothèque légale au profit du vendeur ne sera prise à la sûreté et garantie du paiement du prix de la présente vente converti en l'obligation de faire détaillée ci-dessus.

L'Office notarial LATTIER et COSTAN à 26390 HAUTERIVES est chargé de la vente. Les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

- autorise Madame le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **2024-30 Achat terrain**

Suite à la remise en ordre de la voirie communale, Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité d'acquérir la parcelle F 512 de 258 m<sup>2</sup> (faisant partie de l'ancienne parcelle cadastrée F 273), appartenant à M. PIPET André, pour 1 € symbolique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- décide d'acquérir, pour 1 € symbolique, la parcelle cadastrée F 512 de 258 m<sup>2</sup>, appartenant à M. PIPET André,

- décide de prendre en charge les frais relatifs à cet achat,

- décide que l'Office Notarial d'Hauterives est chargé de l'achat,

- autorise Mme le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **2024-31 Convention assistant technique dans le domaine de l'eau avec le Département**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal :

- l'offre d'assistance technique dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement proposée par le Département comprenant :

- une mission d'information et de conseils

- une assistance à l'exploitation des systèmes d'assainissement collectifs (SATESE)

- une assistance à l'exploitation des ouvrages d'eau potable (SATEP)

- une assistance technique d'ingénierie (INGENIERIE)

- un service d'assistance technique à l'assainissement autonome (SATAA)

- une mission d'animation de la politique de l'eau

- La convention d'assistance technique proposée par le Département aux collectivités éligibles pour une durée de 3 ans renouvelables 2 fois, avec au choix les missions SATESE, SATEP et INGENIERIE (cumul possible),

Il est précisé que :

- l'assistance à l'exploitation (SATESE et SATEP) donne lieu à des visites des ouvrages par les techniciens du Département,
- L'assistance d'ingénierie est engagée sur demande de la collectivité, et précisée dans une lettre de mission du Département signée des deux parties,
- L'éligibilité de la collectivité à cette assistance selon les critères réglementaires (population, potentiel financier, zone de montagne)
- La contribution financière annuelle demandée aux collectivités bénéficiaires, dont le montant est défini par application des barèmes fixés par arrêté interdépartemental,
- La nouvelle convention signée annulera et remplacera l'actuelle convention SATESE (le cas échéant).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré, décide de recourir à l'assistance technique départementale avec les options suivantes :

- SATES : non
- SATEP : oui
- Ingénierie : non
- autorise le Maire à signer la convention avec les options décidées, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- autorise le Maire à solliciter une assistance d'ingénierie au besoin et à signer les lettres de mission d'ingénierie ; il doit en rendre compte au Conseil Municipal,
- dit que cette délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet,
- dit que cette délibération sera affichée conformément à la législation en vigueur.



### **2024-32 Avenant convention occupation du domaine public**

Madame le Maire rappelle la convention d'occupation du domaine public en date du 01/03/2017, est présente l'avenant stipulant que le contractant et l'exploitant acceptent de transférer la convention à la société On Tower France (anciennement dénommée ILIAD 7), étant précisé que la société Free Mobile continuera à occuper les sites transférés par ses équipements actifs.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés et après en avoir délibéré :

- approuve l'avenant n°1 à la convention
- autorise Madame le Maire à le signer et lui donne tous pouvoirs pour mener à bien ce dossier.

### **2024-33 Cession véhicule communal**

Considérant que M. AGERON Jérémy est gérant de la société Trans Natural, Madame le Maire lui demande de se retirer pour le vote de cette délibération.

Madame le Maire, indique au Conseil Municipal que le véhicule Citroën Berlingo immatriculé 3359XL26, acquis par la collectivité, peut être vendu du fait de l'acquisition, cette année, d'un nouveau véhicule pour le remplacer.

Il a été décidé de proposer un prix de cession de 800 €.

L'entreprise TRANS NATURAL ayant eu connaissance de cette cession a fait une proposition d'achat correspondant au prix demandé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- autorise Madame le Maire à vendre en l'état le véhicule Citroën Berlingo pour un prix de cession de 800 euros à l'entreprise TRANS NATURAL,
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et à faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes.

### **2024-34 Taux de promotion pour les avancements de grade**

Madame le Maire expose le fait qu'il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Si le taux est inférieur à 100 %, l'assemblée délibérante peut prévoir que, lorsque le nombre calculé n'est pas un entier, la décimale est ajoutée au nombre calculé l'année suivante.

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 27/05/2024, Madame le Maire précise que le taux retenu, exprimé sous forme de pourcentage (entre 0 et 100%), reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Le Maire propose à l'assemblée de fixer à partir de l'année 2024 le ou les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratio « promu – promouvables » (%)
Adjoint administratif principal 2ème classe	Adjoint administratif principal 1ème classe	100%
Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 2ème classe	100%
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	100%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- accepte la proposition de détermination des taux de promotion pour les avancements de grade tel que présenté ci-dessus.

## Procès-Verbal du Mardi 09 Juillet 2024



### 2024-35 Règlement cantine 2024-2025

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le règlement intérieur de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2024-2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- adopte, le règlement intérieur de la cantine scolaire, pour l'année scolaire 2024/2025,  
- autorise Madame le Maire à le signer.

### 2024-36 Règlement garderie 2024-2025

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le règlement intérieur de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2024-2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- adopte le règlement intérieur de la garderie périscolaire, pour l'année scolaire 2024/2025.  
- autorise Madame le Maire à le signer.

### 2024-37 Autorisation à Madame le Maire pour ester en justice

Le Maire expose que, dans le but de faciliter la bonne marche de l'administration de la commune, l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales donne au conseil la possibilité de lui déléguer, pour la durée de son mandat, certaines de ses attributions.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- autorise Madame le Maire à intenter au nom de la commune, par voie d'action ou d'intervention, toute action en justice quelle que soit sa nature ou à défendre la commune dans toutes les actions intentées contre elle, ceci devant l'ensemble des juridictions administratives, civiles et pénales, ainsi que devant toutes les juridictions sans exception, en charge de contentieux spécialisés, aussi bien en première instance qu'en appel ou en cassation.

## **2024-38 Renouvellement contrats de services**

Madame le Maire expose à l'assemblée que le contrat de services du parc informatique de la Mairie arrive à échéance le 30 Septembre 2024 et qu'il convient de le renouveler (Contrat de suivi, de support, de maintenance, Saas, d'hébergement et de services progiciels, systèmes).

Il est proposé au Conseil Municipal, à compter du 01 octobre 2024, de renouveler le contrat de services avec la Société Berger Levrault à savoir pour un montant de 529.26€HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- accepte de retenir la proposition de l'entreprise de Berger Levrault pour un montant de 529.26€HT,
- donne à Madame le Maire tous pouvoirs pour établir ou faire établir et signer tous documents et contrats afférents.

## **2024-39 Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique 26h hebdo + heures vacances**

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour la surveillance des enfants, garderie du matin et entretien des locaux communaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide la création, à compter du 02 Septembre 2024, d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de service de 26 H pendant la période scolaire, 64 heures pendant les petites vacances et 28 heures la 1<sup>ère</sup> semaine des grandes vacances.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée allant du 02 Septembre 2024 au 11 Juillet 2025 inclus.

La rémunération de l'agent est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.



## **2024-40 Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique 13h hebdo**

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour la surveillance des enfants sur le temps de cantine de 12h00 à 13h45 et la garderie du soir de 16h30 à 18h00 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide la création, à compter du 02 Septembre 2024, d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de service de 13 H pendant la période scolaire.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée allant du 02 Septembre 2024 au 4 Juillet 2025 inclus.

La rémunération de l'agent est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique territorial.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

## **2024-42 Création d'un poste d'agent de maîtrise principal suite à avancement de grade**

Vu la délibération n° 2024-34 en date du 11 juin 2024 portant détermination des taux de promotion après avis du comité Social Territorial en date du 27/05/2024 ;

Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 04 Mars 2021 après avis du comité technique en date du 02 Février 2021 ;

Vu l'arrêté établissant le tableau annuel d'avancement de grade d'agent de maîtrise principal ;

Madame le Maire propose à l'assemblée, la création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise principal à temps complet à compter du 01/08/2024 dans le cadre d'un avancement de grade pour exercer les fonctions d'ATSEM de l'école maternelle de Le Grand-Serre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- de créer un emploi d'agent de maîtrise à temps complet tel que proposé ci-dessus,
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget 2024 de la commune.

### **2024-43 Admission des titres en non-valeur – créances irrécouvrables**

Les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement.

Ainsi, l'admission en non-valeur est demandée par le comptable lorsqu'il démontre que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement.

L'irrécouvrabilité peut trouver son origine :

- dans la situation du débiteur (insolvabilité, parti sans laisser d'adresse, décès, absence d'héritiers...),
- dans le refus de l'ordonnateur d'autoriser les poursuites pour une exécution forcée du titre de recettes,
- dans l'échec des tentatives de recouvrement,
- dans le cas où le reste à recouvrer est inférieur au seuil de poursuite.

Il vous est proposé de prononcer l'admission en non-valeur de titres qui s'avèrent irrécouvrables pour un montant total de 2.09 €.

Cette admission en non-valeur concerne 2 titres émis en 2020 et 2021 dont un montant est inférieur à 50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- autorise Madame la Maire à émettre un mandat au compte 6541 "pertes sur créances irrécouvrables" d'un montant de 2.09 euros,
- autorise Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte se rapportant à la présente délibération.

### **2024-44 Décision modificative n°5**

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte la décision modificative n° 5 sur le budget principal.

---

## **La RECREE de la GALAURE**

« Les Vendredis de la Récré » ce sont des ateliers animés par une psychomotricienne. Ecouter, échanger avec les autres, développer sa motricité, danser, courir, sauter, jouer... La récré de la Galaure est une association ouverte à tous les enfants non scolarisés.

**L'entrée est gratuite, dès que vous avez adhéré à l'association. Adhésion de 10€ minimum/enfant**

**Au gymnase du GRAND-SERRE de 9h15 à 10h30 pour la gym bébé.**

les vendredis 06 septembre, 11 octobre, 08 novembre, 06 décembre 2024

les vendredis 10 janvier, 07 février, 14 mars, 04 avril, 16 mai, 06 juin et 04 juillet 2025



## Programme pour la saison 2024-2025 :



Jeu 31 octobre : **Chasse aux bonbons dans le village et bal d'halloween** (gymnase)

Novembre : **Vente des tickets pour la grande tombola de Noël.**

Dimanche 1<sup>er</sup> décembre : **Marché de Noël** (gymnase), avec **repas choucroute, animations et feu d'artifice** offert par la municipalité.

**NOUVEAU:** Vendredi 20 décembre : **LE GRAND SERRE S'ILLUMINE !** (Centre village et sous les halles)

**Défilé de Noël dans le village avec fanfare, flambeaux & char du Père Noël, spectacle de Noël sous les halles et animations, chocolat chaud offert, vin chaud, saucisses au vin blanc, et visite du Père Noël....**

Janvier 2025: **Vente de galettes des rois** (école) Février : **Vente de bugnes pour mardi gras** (école)

Samedi 15 mars : repas dansant **St Patrick / Fête de la bière** (gymnase) Juin : **Kermesse** (gymnase)

**Merci à tous pour votre présence et votre fidélité lors de nos manifestations !**

*Pour plus d'informations, réservation de repas ou autres :*

*Fabrice Laval (président) au 06.59.06.26.27 (mail [fabricelaval@orange.fr](mailto:fabricelaval@orange.fr))*

### FCHUSGS, le 09 septembre 2024!

Le club a eu l'opportunité de proposer à ses U11 / U13 et U15 un match de l'équipe de France au Groupama Stadium.

16 jeunes ont pu profiter de la rencontre contre la Belgique. Une belle soirée avec les bleus qui s'est terminée par une victoire 2 à 0.



Un super souvenir pour tous les jeunes joueurs ayant pu participer à la fête.

Nous remercions la LAURA Foot pour les places ainsi que la Communauté de Communes de Porte de DromArdèche pour le prêt d'un minibus.

Une nouvelle saison commence au FCHUSGS. Ce n'est pas moins de 200 licenciés qui ont repris le chemin des stades d'Hauterives et du Grand-Serre pour se préparer à la reprise du championnat. Cette saison, toutes les catégories garçons seront représentées du baby-foot aux séniors (il manque juste une équipe U20). Le pôle féminin grandit également avec de nombreuses nouvelles joueuses sur le pôle foot d'animation mais aussi sur l'équipe U15 F et sur le groupe des séniors féminines.

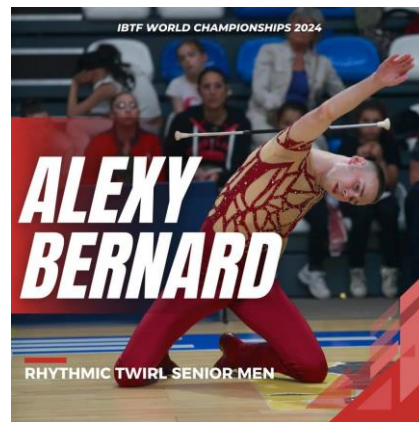
### Club Twirling le Grand-Serre:

#### Résultats:

- **Alexy Stacy Noelly**, 3 Médailles D'or en solo 2 Bâtons individuel au Championnat de France
- **Alexy**, VICE /CHAMPION DU MONDE IBTF en Suède **Médaille d'Argent**

Compétitions à venir:

- **Championnat d'Europe Majorettes du 10 au 14 Octobre en Hollande**
- **Millénaire compétition nationale du 30 novembre et 1 er décembre à Arnas (69)**



Date à retenir :

**Dimanche 10 Novembre Grand LOTO  
Gymnase à 14h**

## Programme pour la saison 2024-2025 :



Jeu 31 octobre : **Chasse aux bonbons dans le village et bal d'halloween** (gymnase)

Novembre : **Vente des tickets pour la grande tombola de Noël.**

Dimanche 1<sup>er</sup> décembre : **Marché de Noël** (gymnase), avec **repas choucroute, animations et feu d'artifice** offert par la municipalité.

**NOUVEAU:** Vendredi 20 décembre : **LE GRAND SERRE S'ILLUMINE !** (Centre village et sous les halles)

**Défilé de Noël dans le village avec fanfare, flambeaux & char du Père Noël, spectacle de Noël sous les halles et animations, chocolat chaud offert, vin chaud, saucisses au vin blanc, et visite du Père Noël....**

Janvier 2025: **Vente de galettes des rois** (école) Février : **Vente de bugnes pour mardi gras** (école)

Samedi 15 mars : repas dansant **St Patrick / Fête de la bière** (gymnase) Juin : **Kermesse** (gymnase)

**Merci à tous pour votre présence et votre fidélité lors de nos manifestations !**

*Pour plus d'informations, réservation de repas ou autres :*

*Fabrice Laval (président) au 06.59.06.26.27 (mail [fabricelaval@orange.fr](mailto:fabricelaval@orange.fr))*

### FCHUSGS, le 09 septembre 2024!

Le club a eu l'opportunité de proposer à ses U11 / U13 et U15 un match de l'équipe de France au Groupama Stadium.

16 jeunes ont pu profiter de la rencontre contre la Belgique. Une belle soirée avec les bleus qui s'est terminée par une victoire 2 à 0.



Un super souvenir pour tous les jeunes joueurs ayant pu participer à la fête.

Nous remercions la LAURA Foot pour les places ainsi que la Communauté de Communes de Porte de DromArdèche pour le prêt d'un minibus.

Une nouvelle saison commence au FCHUSGS. Ce n'est pas moins de 200 licenciés qui ont repris le chemin des stades d'Hauterives et du Grand-Serre pour se préparer à la reprise du championnat. Cette saison, toutes les catégories garçons seront représentées du baby-foot aux séniors (il manque juste une équipe U20). Le pôle féminin grandit également avec de nombreuses nouvelles joueuses sur le pôle foot d'animation mais aussi sur l'équipe U15 F et sur le groupe des séniors féminines.

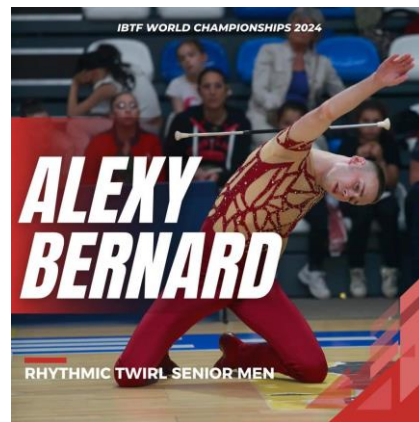
### Club Twirling le Grand-Serre:

#### Résultats:

- **Alexy Stacy Noelly**, 3 Médailles D'or en solo 2 Bâtons individuel au Championnat de France
- **Alexy**, VICE /CHAMPION DU MONDE IBTF en Suède **Médaille d'Argent**

Compétitions à venir:

- **Championnat d'Europe Majorettes du 10 au 14 Octobre en Hollande**
- **Millénaire compétition nationale du 30 novembre et 1 er décembre à Arnas (69)**



Date à retenir :

**Dimanche 10 Novembre Grand LOTO  
Gymnase à 14h**



## ACCA

Le samedi 21 septembre 2024 avait lieu sur la commune le concours des rencontres ST HUBERT de chiens d'arrêt pour la sélection départementale DROME ISERE ARDECHE. Plusieurs catégories étaient représentées : juniors, chasseresses, chasseurs aux chiens d'arrêt braques français, allemands, épagneuls français, drahthaars mais aussi des leveurs de gibiers tels que les munsters landers. Dans chaque catégorie, un finaliste est sorti vainqueur et se trouve qualifié pour la finale régionale ALPES JURA qui se déroulera en novembre. Le binôme chien maître a un parcours de 20 minutes à effectuer sur un terrain naturel et est noté sur un total de 100 points: sagesse à l'envol, obéissance, complicité... Cette matinée conviviale s'est terminée par un repas puis la remise des prix. L'ACCA a été honorée d'avoir accueilli ces rencontres ST HUBERT pour la seconde année sur sa commune et vous donne rendez-vous en janvier 2025 pour sa matinée boudins.



## LA BIBLIOTHEQUE:

En partenariat avec l'association « Histoire d'histoires », la **bibliothèque du Grand Serre** aura le plaisir d'accueillir l'écrivain grenoblois **Eric TASSET** le **samedi 19 octobre à 15h** pour vous parler de... CHÂTEAUX FORTS bien sûr! Et d'ailleurs il y en aura un à la bibliothèque !  
Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site internet [histoire-dhistoire.org](http://histoire-dhistoire.org).

Nous accueillerons l'expo des Archives Départementales « L'été de la Libération » **du 4 au 18 novembre** dans nos locaux. Un grand choix d'ouvrages sur la Libération dans la Drôme et plus spécialement la Drôme Nord vous sera proposé.

Nous serons au marché de Noël le **dimanche 1<sup>er</sup> décembre** sur notre stand, en collaboration avec la librairie d'Hauterives « le Baz'art des Mots » (vente de livres neufs).

De septembre à décembre, c'est le festival des bibliothèques drômoises « de Lignes en Scène » : Théâtre – Musique- Contes – Lectures.  
N'hésitez pas ; ça se passe près de chez vous à Châteauneuf de Galaure, Mercuriol, Montmiral, St Avit, St Sorlin, St Barthelemy de Vals, Manthes, Claveyson....et ailleurs.  
Programme complet à votre disposition à la bibliothèque.

Venez emprunter à votre bibliothèque romans, BD, policiers, documentaires....Régulièrement des nouveautés adultes et jeunesse viennent garnir nos rayons . Profitez en! .



## ACCA

Le samedi 21 septembre 2024 avait lieu sur la commune le concours des rencontres ST HUBERT de chiens d'arrêt pour la sélection départementale DROME ISERE ARDECHE. Plusieurs catégories étaient représentées : juniors, chasseresses, chasseurs aux chiens d'arrêt braques français, allemands, épagneuls français, drahthaars mais aussi des leveurs de gibiers tels que les munsters landers. Dans chaque catégorie, un finaliste est sorti vainqueur et se trouve qualifié pour la finale régionale ALPES JURA qui se déroulera en novembre. Le binôme chien maître a un parcours de 20 minutes à effectuer sur un terrain naturel et est noté sur un total de 100 points: sagesse à l'envol, obéissance, complicité... Cette matinée conviviale s'est terminée par un repas puis la remise des prix. L'ACCA a été honorée d'avoir accueilli ces rencontres ST HUBERT pour la seconde année sur sa commune et vous donne rendez-vous en janvier 2025 pour sa matinée boudins.



## LA BIBLIOTHEQUE:

En partenariat avec l'association « Histoire d'histoires », la **bibliothèque du Grand Serre** aura le plaisir d'accueillir l'écrivain grenoblois **Eric TASSET** le **samedi 19 octobre à 15h** pour vous parler de... CHÂTEAUX FORTS bien sûr! Et d'ailleurs il y en aura un à la bibliothèque ! Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site internet [histoire-dhistoire.org](http://histoire-dhistoire.org).

Nous accueillerons l'expo des Archives Départementales « L'été de la Libération » **du 4 au 18 novembre** dans nos locaux. Un grand choix d'ouvrages sur la Libération dans la Drôme et plus spécialement la Drôme Nord vous sera proposé.

Nous serons au marché de Noël le **dimanche 1<sup>er</sup> décembre** sur notre stand, en collaboration avec la librairie d'Hauterives « le Baz'art des Mots » (vente de livres neufs).

De septembre à décembre, c'est le festival des bibliothèques drômoises « de Lignes en Scène » : Théâtre – Musique- Contes – Lectures. N'hésitez pas ; ça se passe près de chez vous à Châteauneuf de Galaure, Mercuriol, Montmiral, St Avit, St Sorlin, St Barthelemy de Vals, Manthes, Claveyson....et ailleurs. Programme complet à votre disposition à la bibliothèque.

Venez emprunter à votre bibliothèque romans, BD, policiers, documentaires....Régulièrement des nouveautés adultes et jeunesse viennent garnir nos rayons . Profitez en! .





Ce samedi 28 septembre a eu lieu l'assemblée générale de l'association de la restauration de l'église St Mamert. Un nouveau trésorier, une nouvelle secrétaire et une vice-secrétaire ont été élus.

Les membres du bureau tiennent à remercier toutes les personnes présentes pour leur soutien et leurs idées. Le projet 2025 sera de fêter le millénaire de la donation de notre église courant du mois de mai. A cette occasion nous associerons l'aspect religieux, l'aspect architectural et historique de notre église. Pour cela, une prochaine réunion se tiendra courant du mois de novembre et la date vous sera communiquée ultérieurement par les différents moyens de presse (panneau pocket, les journaux, site facebook : Association restauration de l'église St Mamert). Si vous désirez participer à cet événement et/ou à sa préparation, vous pouvez me contacter : Caroline : 06 83 03 50 05 ainsi que pour vous inscrire sur notre liste de bénévoles pour cette fête. Toutes les idées seront étudiées pour que cet événement soit une réussite aussi bien au niveau religieux, architectural et historique.



Depuis l'année dernière, la Maison des Collines lance une réflexion autour de la mobilité avec des habitants et associations locales. En effet plusieurs habitants nous font part de leurs difficultés à se déplacer sur le territoire (Vallée de la Galaure, entre le Grand-Serre et Saint Jean-de-Galaure). Cette année, nous avons obtenu une subvention de la Fédération Familles Rurales nationale, pour l'accompagnement d'un futur collectif d'habitants sur ce sujet. Nous nous sommes réunis déjà 2 fois depuis le mois de mai, et une 3ème rencontre est prévue début octobre pour faire avancer la réflexion, imaginer de futures actions.

Nous aimerions que ce groupe soit constitué d'habitants aux situations très diverses, qui rencontrent certaines difficultés dans leurs déplacements et/ou qui souhaitent intégrer la réflexion. C'est un travail qui demande du temps, de discuter du projet, de trouver les personnes qui se sentiraient motivées, d'aller au contact de personnes isolées,...

En plus de l'accompagnement du collectif, notre association, disposant d'un minibus, souhaiterait mettre en place une navette les mardis matin (jour de marché à Hauterives) pour la vallée entre Saint-Clair-sur-Galaure et Saint Jean-de-Galaure. Ce projet est en construction, et pour commencer nous devons recueillir les besoins précis des personnes.

QUESTIONNAIRE DISPONIBLE EN MAIRIE et sur :

**<https://framaforms.org/questionnaire-aux-habitants-creation-dune-navette-sur-la-vallee-de-la-galaure-1726749771>**

**Claire Charignon**  
**Référente familles et numérique**  
06 34 69 39 94  
[clairecharignonafr@outlook.fr](mailto:clairecharignonafr@outlook.fr)





Dimanche  
10 Novembre  
Grand LOTO  
Gymnase 14h  
organisé par le  
Club Twirling

tournée des calendriers début novembre  
Matinée boudins 12 janvier 2025

## Informations utiles:

Agence Postale Communale (en Mairie)  
du lundi au vendredi de 9h à 12h  
Samedi de 9h à 11h 45  
Fermée le mercredi

Pompiers 18  
Gendarmerie 17  
SAMU 15

EOVI Services & Soins  
Une permanence du service de maintien à domicile à HAUTERIVES tous les mardis et vendredis matin  
de 9h00 à 12h00 04 75 03 53 90

**MEDECINS**  
04 28 55 01 00  
<https://www.cabinetmedical-grandserre.fr/>

DECHETTERIES SIRCTOM  
CHATEAUNEUF de GALAURE et  
ST SORLIN en VALLOIRE  
du lundi au samedi de 9h à 12h00 et de 13h15 à 17h00 en hiver 04 75 68 61 02

PHARMACIE  
du lundi au vendredi  
9 h /12 h 15 14 h 15 /19 h 15  
Le samedi de 9 h à 12 h 15

LA MAIRIE [www.legrandserre.fr](http://www.legrandserre.fr) 04 75 68 83 71  
nouvelle adresse mail : [mairie@legrandserre.fr](mailto:mairie@legrandserre.fr)  
Le secrétariat de mairie est ouvert au public  
lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h  
Madame le Maire et ses adjoints vous reçoivent sur RDV .

ASSISTANCE SOCIALE  
Centre Médico Social/  
3 rue Etienne Vassy  
26390 HAUTERIVES  
04 75 68 83 77